



LES CAHIERS

THEMENHEFTE

FONDS DE MICROPROJETS
EN EUROPE:
CONTRIBUTIONS ET RÉSULTATS
D'UN SÉMINAIRE D'EXPERTS

N°6

EURODISTRICT REGIO PAMINA

Ancienne Douane
67630 Lauterbourg

☎ 03 68 33 88 20

✉ info@eurodistrict-regio-pamina.eu

Directeur de la publication : Patrice HARSTER
Conception de la maquette : Frédéric SIEBENHAAR, Lena WIESE

Parution : Juillet 2012

Impression : Conseil Général du Bas-Rhin

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
1 PRÉFACE.....	4
2 FONDS DE MICROPROJETS EN EUROPE ET LA NOUVELLE PERIODE DE PROGRAMMATION	5
3 TEMOIGNAGES PRATIQUES DES FONDS DE MICROPROJETS.....	7
3.1 FONDS DE MICROPROJETS SUD-BOHEME – HAUTE-AUTRICHE – BASSE-AUTRICHE 2007 – 2013.....	7
3.2 FONDS DE MICROPROJETS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU LAC DE CONSTANCE (IBK).....	9
3.3 FONDS DE MICROPROJETS PROGRAMME INTERREG IV A GRANDE REGION	11
4 TABLE-RONDE	13
5 ATELIERS.....	17
5.1 ATELIER I: LA COOPERATION AVEC LES PORTEURS DE PROJET – PROBLEMATIQUES ET ELEMENTS DE REPONSES DANS LE CONTEXTE DE LA SENSIBILISATION ET DE LA MOTIVATION DES ACTEURS	17
5.2 ATELIER II : COMMENT RENDRE UNE DEMANDE EFFICIENTE DANS LE CADRE DES REGLES APPLIQUEES PAR LE PROGRAMME OPERATIONNEL ? – UNE COMPARAISON INTERNATIONALE DES ADMINISTRATIONS EN CHARGE DES FONDS DE MICROPROJETS	20
5.3 ATELIER III : LES FONDS DE MICROPROJETS : UN INSTRUMENT DE LA POLITIQUE EUROPEENNE PROCHE DES CITOYENS – CHAMP D’ACTION ET PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE PERIODE DE PROGRAMMATION	23
6 BILAN DU SEMINAIRE.....	27
7 LES INTERVENANTS.....	29
8 LES FINANCEURS.....	31

1 PRÉFACE

Faire vivre la coopération transfrontalière et rapprocher l'Europe de ses citoyens...



... ce sont les missions essentielles des fonds de microprojets, dont il a été question lors du séminaire d'experts. Le financement de microprojets pour les citoyens par le biais de fonds européens est un instrument contribuant au renforcement de l'intégration européenne au niveau de la société civile, qui connaît une importance croissante. Les régions frontalières en particulier jouent ici un rôle déterminant. Elles sont une interface entre les politiques régionales de l'U.E. et la société civile, et peuvent en même temps profiter de manière substantielle de tels outils de financement. L'EURODISTRICT a pu identifier dans toute l'Europe de nombreux autres fonds promouvant les microprojets grâce à un financement du FEDER. Nous devrions apporter une réponse commune à la question de savoir comment les FMP pourront se développer dans le cadre de la prochaine période de programmation, ainsi que de savoir s'ils sont toujours éligibles du point de vue de l'U.E.

Au vu de cela, nous avons eu la joie de recevoir Marcin Wójcik, représentant de la Commission Européenne (DG Regio), qui est venu tout spécialement de Bruxelles, afin de s'informer sur place au sujet des derniers développements et de présenter le point de vue de l'U.E. La participation de la MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière), en la personne de son directeur Jean Peyronny, a également enrichi les travaux de manière considérable, car la MOT rassemble en réseau de nombreux territoires frontaliers en Europe. Les excellentes contributions des professionnels, ainsi que la participation active de multiples représentants des différents fonds de microprojets ont fait de ce colloque un succès; le résultat se trouve entre vos mains, sous la forme d'un cahier thématique. Les rapports pratiques, les contributions à la table-ronde ainsi que les travaux intensifs dans le cadre des ateliers ont permis de soulever quelques problématiques, mais ont également dévoilé l'important potentiel des fonds. L'Europe est souvent perçue par les citoyens comme trop technocratique et coupée de la réalité, alors que les microprojets transfrontaliers, subventionnés par l'U.E., produisent des effets concrets et renforcent le sentiment d'appartenance à l'Europe. Le niveau régional et local offre à ce sujet une contribution très importante, puisqu'il stimule et encourage la coopération dans de nombreux champs thématiques, et anime ainsi l'intégration européenne.

Le colloque ne s'est cependant pas restreint aux aspects techniques des fonds de microprojets, mais a également permis une meilleure interconnexion des acteurs y participant. Un réseau fonctionnel des fonds de microprojets européens est aujourd'hui déterminant au regard de la nouvelle période d'éligibilité. Ensemble, nous donnerons plus de poids à nos propositions et nos points de vue. Une politique de subventions aussi homogène que possible ne peut être qu'un avantage pour les citoyens des régions transfrontalières.

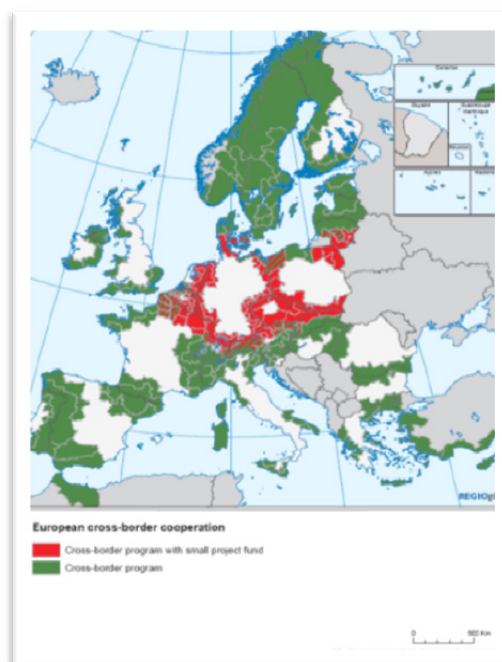
Je vous souhaite une bonne lecture!

Josef Offele
Président de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA

2 FONDS DE MICROPROJETS EN EUROPE ET LA NOUVELLE PERIODE DE PROGRAMMATION

Monsieur Marcin Wójcik

Les fonds de microprojets dans le cadre de la coopération transfrontalière soutenus par les fonds FEDER sont actuellement représentés dans beaucoup de pays européens. Les frontières étatiques en sont les points forts, en particulier la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne et la République Tchèque. Cette concentration autour de l'Allemagne est frappante et amène à se poser la question : pourquoi les fonds de microprojets existent-ils plus dans certaines régions que dans d'autres comme par exemple la Scandinavie et la région méditerranéenne ? En effet, il y a en Europe plusieurs programmes où les microprojets sont mis en œuvre, mais le processus de sélection n'est pas effectué par le biais d'un fonds ou d'un autre intermédiaire mais directement par le comité de suivi. Il y a aussi des frontières où les projets de rencontre citoyenne ont, de manière générale, moins d'importance dû au fait que les gens ont beaucoup de possibilités de se rencontrer ou d'apprendre la culture de leurs voisins sans aide financière.



Pourtant ceci ne diminue pas le rôle important que peuvent jouer les fonds de microprojets. Ces mesures renforcent la confiance, puisqu'elles contribuent à une meilleure compréhension du voisin et sont ainsi la pépinière pour plus de projets et plus de coopérations. Souvent elles amorcent des projets de coopération nouvelle et de plus grande ampleur. Pourtant, il existe des obstacles à surmonter : manque de financements, difficultés de compréhension linguistique, différences culturelles, procédés compliqués et différence des systèmes législatifs.

En vue des fonds de microprojets dans le cadre de la nouvelle période de programmation, il doit en premier lieu être mentionné que la Commission européenne n'a que de vagues connaissances de la thématique. Cela s'explique entre autre par le fait que la gestion des fonds de microprojet est décentralisée et n'est pas pilotée par la Commission elle-même.

La période actuelle des fonds structurels veut atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 et se concentre sur une croissance intelligente, durable et inclusive. Le nouveau cadre juridique prévoit de concentrer les ressources afin d'en maximiser l'impact. Pour les régions les plus développées et les régions en transitions, cela signifie que 60% des fonds disponibles doivent être investis dans les domaines de la recherche, de l'innovation et dans la compétitivité des PME, 20% des fonds

concernent l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ce qui amène à 20% les fonds restant disponibles pour les autres domaines – dont le financement des fonds de microprojets. De plus, une concentration thématique pour la coopération transfrontalière est exigée sur la base de quatre objectifs qui doivent être choisis parmi les onze objectifs possibles (art. 9 du règlement général).¹ S'y ajoute une liste d'investissements prioritaires parmi les objectifs thématiques, c'est-à-dire qu'il y a une concentration transversale des moyens (art. 6 du règlement CTE).² Dans le contexte de la coopération transfrontalière, et plus particulièrement de la mise en œuvre des fonds de microprojets, il faut souligner l'importance du soutien du partage des ressources humaines, des installations et des infrastructures, par-delà les frontières, pour la valorisation de la coopération juridique et administrative, ainsi que la **coopération entre les citoyens** et les institutions dans le cadre de l'objectif « capacités institutionnelles et efficacité de l'administration publique ». Aux yeux de la Commission européenne, la coopération entre les citoyens est telle que des projets de rencontre citoyenne peuvent être encouragés. Il est clair que pour les territoires voulant bénéficier d'un fonds de microprojets dans la nouvelle période de fonds structurels, il faut inscrire l'objectif onze dans le programme opérationnel concerné.

À côté de cela, il existe d'autres instruments financiers dans le cadre du FEDER, parmi lesquels le plan d'action commun (art. 93-98 du règlement général). Il est géré en fonction des étapes et résultats à atteindre ; les bénéficiaires étant des organismes de droit public. Différents types de projets peuvent être financés à l'aide d'un plan d'action commun, tant qu'il ne s'agit pas de projets d'infrastructure. Le co-financement avec d'autres instruments de financement est possible. Ce plan est doté d'un minimum de 10.000.000 € ou de 20% de l'aide publique, le remboursement se faisant sur les résultats obtenus. C'est pourquoi le contrôle et l'audit d'un plan d'action commun portent uniquement sur l'accomplissement de ces étapes et résultats. L'Etat membre peut choisir l'option à utiliser : remboursement des coûts éligibles réellement engagés et payés ; barèmes standards de coûts unitaires ; montants forfaitaires ne dépassant pas 100.000 € de participation publique ; financement à taux forfaitaire déterminé par l'application d'un pourcentage à une ou plusieurs catégories de coûts définis.

Les fonds de microprojets ont pour enjeu leur légitimation et leur subsistance. Les défis pour le futur sont : la concentration du soutien sur certains domaines ; la focalisation sur les projets plus ambitieux ; la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et le préfinancement des projets. Le cadre juridique européen leur laisse un certain nombre de libertés qui s'avèrent être sans effet si elles sont contrecarrées par les règlements nationaux et les programmes opérationnels. Par conséquent, une démarche coordonnée et commune à tous les niveaux s'impose.

¹ Technologies de l'information et de la communication ; recherche & innovation ; compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) ; transition vers une économie à faible émissions de carbone ; adaptation aux changements climatiques & prévention et gestion des risques ; protection de l'environnement & utilisation rationnelle des ressources ; transport durable ; emploi & mobilité de la main-d'œuvre ; inclusion sociale & lutte contre la pauvreté ; éducation & formation tout au long de la vie ; capacités institutionnelles et efficacité de l'administration publique.

² L'intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière ; la valorisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que de l'inclusion sociale ; la création et l'application de systèmes communs d'éducation et de formation ; la valorisation de la coopération juridique et administrative ainsi que de la coopération entre les citoyens et les institutions (dans le cadre de l'objectif „capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique“).

3 TEMOIGNAGES PRATIQUES DES FONDS DE MICROPROJETS

Après l'introduction thématique par Marcin Wójcik, trois fonds de microprojets ont été choisis pour être présentés par les administrations qui en ont respectivement la charge. Les fonds de microprojets présentés incluent au total huit pays et présentent quelques différences, concernant les procédures internes et les manières de fonctionner. De cette manière, les participants au séminaire ont pu avoir un aperçu aussi complet que possible.

3.1 FONDS DE MICROPROJETS SUD-BOHEME – HAUTE-AUTRICHE – BASSE-AUTRICHE 2007 – 2013

Madame Romana Sadravetz

Sur le territoire de programmation « Coopération territoriale européenne Autriche – République tchèque 2007-2013 » (ETZ AT-CZ), ce sont au total trois „fonds de microprojets“ (FMP) qui sont mis en œuvre.

- Sud de la Bohême/OÖ/NÖ
- Vysočina/NÖ (Waldviertel/Mostviertel)
- Sud de la Moravie/NÖ (Weinviertel /NÖ Mitte)

La mise en œuvre et la gestion des fonds de microprojets ont lieu du côté autrichien, à travers le management régional, ainsi que du côté tchèque, à travers l'agence de développement EUREGIO et d'autres agences de développement régional.



Dans le cadre du fonds de microprojets Sud-Bohème - OÖ - NÖ, l'EUREGIO Silva Nortica est le porteur et met en œuvre cet instrument de financement en partenariat avec le Regionalmanagement OÖ GmbH et la plate-forme UE Pro Waldviertel.

Orientations générales

Dans le cadre du programme CTE-AT-CZ, les gestionnaires des FMP ont des règles d'éligibilité communes. En revanche, il existe certaines différences, fondées sur les dispositions nationales. Les mesures financées dans le cadre du FMP ont avant tout pour objectif l'organisation d'actions de rencontres. Les contacts transfrontaliers entre les citoyens, les organisations et les institutions des régions du programme doivent être améliorés.

Un « microprojet transfrontalier » ne peut dépasser un coût total de 25.000 €. Peuvent déposer une demande de financement les groupements locaux et régionaux, les fédérations, les associations, les communes, les écoles, etc. La subvention d'entreprises est strictement interdite.

La condition *sine qua non* réside dans le fait que le projet doit être conçu comme une démarche transfrontalière et mis en œuvre par au moins un partenaire autrichien et un partenaire de Bohême du Sud (République tchèque). Dans ce cadre, la palette des thématiques est très vaste. Peuvent être éligibles des actions visant à l'amélioration de la coopération économique transfrontalière (par exemple économie du tourisme et des loisirs), comme des projets dans le domaine de la qualification et de la formation, de la nature et de l'environnement ou de la santé et des affaires sociales.

Si les conditions sont remplies, les dépenses éligibles peuvent être financées à hauteur de 85%.

Faits et chiffres

Au niveau des microprojets, la règle du « lead partner » ne trouve pas application. Ainsi, des projets transfrontaliers communs peuvent être soit financés par un partenaire uniquement (OÖ, NÖ ou SB), soit par les deux partenaires (comme « projet-miroir »).

Financement FEDER à disposition

Pour les porteurs de projet de Sud-Bohême (SB): 2.295.000 €

Pour les porteurs de projet de Haute-Autriche (OÖ): 600.000 €

Pour les porteurs de projet de Basse-Autriche (NÖ): 386.400 €

TOTAL: 3.281.400 €

Appels à projet: deux fois par an dans OÖ-Sud-Bohême et NÖ-Sud-Bohême.

Acceptés jusqu'à présent: 324 projets, financement FEDER 2.009.481 €

Procédure d'acceptation

Deux comités de pilotage bilatéraux (CPB) SB-NÖ et SB-OÖ décident de l'attribution des subventions. Le CPB Sud-Bohême-OÖ est composé de cinq représentants ayant le droit de vote, issus des sections de Haute-Autriche et de Sud-Bohême de l'EUREGIO Bayerischer wald - Böhmerwald, de l'EUREGIO Silva Nortica et des services compétents du Land OÖ et du Kreis Sud-Bohême.

Un représentant du Ministère pour le développement régional de la République tchèque et du Centre du développement régional de République tchèque sont invités en tant qu'observateurs.

Le porteur de projet obtient après acceptation du microprojet par le gestionnaire du FMP une convention de financement, ainsi que toute la documentation liée au projet. Les gestionnaires des FMP proposent régulièrement des séminaires d'information pour les porteurs de microprojets en vue d'une réalisation correcte du microprojet.

Après la mise en œuvre du microprojet, le porteur de projet présente au gestionnaire du FMP l'ensemble des documents liés aux décomptes. Ce dernier vérifie cette demande de versement et procède à des contrôles sur place.

Conclusion

- Le fonds de microprojets est un instrument de financement important pour soutenir la rencontre „people-to-people“ dans la région frontalière ;
- Les gestionnaires de FMP possèdent une longue expérience des fonds de microprojets (avant fonds de disposition) – en partie depuis 1996 ;
- La coopération entre les gestionnaires de FMP et les autorités responsables du programme fonctionne bien ;
- Les orientations du fonds de microprojets s’adosent aux orientations de la CTE Autriche/République tchèque 2007-2013 – il faut donc s’attendre à des efforts administratifs correspondants, également lorsqu’il s’agit de petites initiatives ;
- Des simplifications administratives et l’utilisation de forfaits seraient souhaitables pour l’orientation à venir du fonds de microprojets.

3.2 FONDS DE MICROPROJETS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU LAC DE CONSTANCE (IBK)

Madame Katja Heller



Pour la première fois, grâce au fonds de microprojets IBK, les petits projets obtiennent également l’accès à des financements du programme européen INTERREG IV « Alpenrhein-Bodensee-Hochrhein ». Appartiennent à cette zone de programmation le Land autrichien de Vorarlberg, des parties des Länder allemands de Bavière et du Bade-Wurtemberg, ainsi que plusieurs cantons suisses et la Principauté du Liechtenstein.

La Conférence Internationale du Lac de Constance (IBK) est la plate-forme commune des Länder et cantons situés autour du Lac de Constance. L’objectif de l’IBK est de conserver et de faire la promotion de la région autour du Lac de

Constance comme un espace de vie naturel, culturel et économique attractif, et de renforcer l’appartenance régionale. Le fonds de microprojets IBK contribue à atteindre ces objectifs. Peuvent déposer un projet les particuliers, les groupes, les associations, les communes, les écoles et établissements similaires issus du périmètre de l’IBK. Des projets de rencontre, des fêtes, des excursions ou des concours réalisés en commun, de manière transfrontalière, peuvent être financés. Des projets dans le domaine social ou de l’environnement ainsi que du tourisme ou du développement régional sont également éligibles. Les projets peuvent être financés à hauteur de

50% des dépenses totales éligibles. En règle générale, la hauteur maximale du financement s'élève à 2.500 €. Le total des coûts liés au projet ne doit pas dépasser 20.000 €.

L'IBK agit en tant que point de contact pour les intéressés lors du dépôt de leur demande et des demandes de versement. D'un côté, l'IBK préfinance les subventions, c'est-à-dire qu'elle fait les décomptes avec les porteurs de projets, indépendamment du secrétariat INTERREG. De l'autre côté, les bénéficiaires sont accompagnés et conseillés très largement, ce qui amène à un taux très bas de projets recalés, à un respect strict des obligations de publicité et à des délais raccourcis pour le versement des fonds. Les porteurs de microprojets font volontiers utilisation de ce service. Ce sont principalement les dépenses en argent qui sont financées, et dans une moindre mesure les dépenses en nature des partenaires du projet. Les frais de personnel ne sont financés que de manière exceptionnelle. En principe, la procédure est faisable pour tout un chacun – pour autant, les exigences administratives d'INTERREG sont parfois considérées de manière critique par les bénéficiaires, surtout par les porteurs de projets venant de Suisse.

La communication sur le fonds de microprojets a lieu à travers le service presse de l'IBK, et à travers les canaux de communication des pays membres. L'écho est très positif. Depuis le lancement du fonds en juillet 2010, ce sont 28 projets qui ont été retenus (situation au 31 décembre 2011), dont en majorité des projets de rencontre directe de citoyens (par exemple des tournois sportifs avec des équipes binationales, des rencontres de personnes du troisième âge, des projets de danse). Les échanges autour des thèmes liés aux affaires sociales, à la culture et à l'environnement sont également bien représentés (par exemple des projets entre jeunes filles, des ateliers autour de la création artistique en région frontalière ou autour de la coopération entre corps enseignants, projet théâtral). L'IBK s'efforce de donner un *feedback* concret sur les succès des projets, entre autres à travers les rapports finaux des microprojets.

En raison de la demande importante, la durée de la phase pilote a été prolongée jusqu'en juillet 2013, et la part de financement FEDER a été augmentée. Le coût total du FMP s'élève désormais à 400.000 €. Le cofinancement des coûts administratifs est effectué par les pays membres de l'IBK, celui des coûts liés aux projets par le porteur de microprojet lui-même. Une attention particulière est réservée au respect du principe de territorialité, c'est-à-dire de la séparation nette entre les fonds FEDER et les fonds INTERREG suisses. Un taux de change unique a été fixé dans la convention de financement.

Selon les estimations de l'IBK, le fonds de microprojets a une influence positive sur la cohésion territoriale. Il accroît la notoriété de l'IBK et d'INTERREG au sein de la population, et veille à ce que ces institutions soient plus proches du terrain, puisque les subventions doivent servir à des projets locaux. Les projets citoyens transfrontaliers sont réalisés plus rapidement et initiés dans les faits grâce au fonds. Le fonds crée des occasions de rencontres et de discussions avec les régions voisines. La conscience de l'identité régionale en sort probablement renforcée, la perception des pays voisins est affinée et les préjugés sont moins importants. De cette manière, le fonds contribue à l'effondrement des « frontières dans les esprits » aux frontières extérieures de l'UE. Il s'agit de prendre conscience que les frontières sont construites d'une façon artificielle et que les personnes vivant dans les régions frontalières sont plus étroitement liées qu'elles ne le perçoivent elles-mêmes.

L'IBK veut poursuivre le fonds de microprojets durant la nouvelle période de programmation INTERREG. Les pistes d'action et la focalisation du fonds sur « les rencontres et les échanges » seront conservées, en complément d'une augmentation modérée de la somme maximale de financement.

3.3 FONDS DE MICROPROJETS PROGRAMME INTERREG IV A GRANDE REGION

Madame Anne-Laure Maclot

La Grande Région regroupe quatre régions (Wallonie, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat) et un Etat (le Luxembourg) et se situe le long du Rhin, au cœur de la mégalopole européenne. Elle compte 11,3 millions d'habitants, dont 196 000 travailleurs frontaliers: un sur deux quittant la Lorraine, trois sur quatre se rendant au Luxembourg chaque jour ou chaque semaine, ce qui prouve l'existence d'un espace commun.

Conscient de cet état des lieux, le programme Grande Région a créé trois domaines d'action, un axe « économie », un axe « espace » et un axe « les hommes ». C'est dans ce dernier axe que s'inscrit la mesure « soutien aux microprojets ».

Le fonds de microprojets en Grande Région est porté par le GECT, autorité de gestion, qui en est le premier bénéficiaire. Il est destiné au financement de projets de coopération transfrontalière de petite envergure, portés par des structures de petite taille qui n'auraient pas la capacité de réaliser un projet INTERREG classique. Il vise à favoriser les initiatives locales et les projets de proximité bénéficiant directement aux populations frontalières. Les bénéficiaires sont alors de petites structures (écoles, associations, petites communes et leur groupement, etc.) qui réalisent des projets dans les domaines de la culture et du tourisme, du sport, de l'éducation et de la jeunesse, et de l'action sociale et de la santé.

Une enveloppe de 450.000 € FEDER a été allouée au financement des microprojets. Le taux de cofinancement FEDER s'élève à 80 % maximum pour des projets n'excédant pas 30.000 €, soit un cofinancement FEDER de 24.000 € maximum. Les 20 % restants seront financés par des subventions publiques, des financements privés et/ou des fonds propres. Les dépenses éligibles englobent les frais de transport et d'hébergement, les frais de communication, les frais de traduction, les frais de



restauration et les frais relatifs à l'organisation de manifestations, de réunions, colloques, séminaires, etc. Sont exclus les frais de personnel, les frais généraux et les dépenses génératrices de recettes.

Les microprojets peuvent être déposés au fil de l'eau, sans appel à projets. Ils durent un an maximum, un opérateur ne pouvant déposer qu'un seul microprojet par an. La période d'éligibilité des dépenses court jusqu'au 31 décembre 2013. Pour le moment, cinq microprojets ont été approuvés : deux dans le domaine de la culture, deux dans celui du sport et un dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse. Parmi les critères de sélection, l'attention se porte sur le partenariat, la plus-value transfrontalière (développement et mise en œuvre conjoints des actions, moyens humains mis à disposition et financement conjoint), l'aspect pilote, novateur et exemplaire et le respect du bilinguisme franco-allemand.

La procédure d'approbation est beaucoup plus rapide que pour les projets classiques. En effet, suite à son instruction, la chargée de mission transmet son analyse assortie du dossier par e-mail aux onze autorités partenaires du programme. Il arrive que certaines autorités partenaires demandent des compléments d'information. La chargée de mission assure la navette entre les autorités partenaires et les opérateurs. Ces derniers sont prévenus de la décision prise à l'unanimité dans un délai d'environ deux mois.

Le FEDER intervient en remboursement des dépenses effectuées, sur présentation d'une déclaration de créances et de l'envoi du rapport d'activités final. Les contrôles de premier niveau s'effectuent nationalement, avec des règles sensiblement différentes selon les régions. Le STC procède ensuite à une vérification des contrôles, suivi de l'autorité de gestion avant que le comptable public du GECT ne puisse verser le cofinancement à chaque opérateur du microprojet.

Les aspects négatifs concernent principalement le fait qu'aucun préfinancement ne soit prévu au cours du projet, ni même de valorisation du bénévolat. Ainsi, les opérateurs ne peuvent valoriser leurs frais de personnel et doivent avancer la totalité des coûts, ce qui s'avère difficile voire impossible pour de nombreuses petites structures. La cohésion territoriale du fonds de microprojets en Grande Région s'exprime à travers l'amélioration de la connaissance des territoires de ce vaste espace de coopération, tout comme à travers le sentiment d'appartenance à un espace commun et la cohésion générée au sein des populations.

Au terme de la première année d'existence, les perspectives portent sur l'analyse des aspects négatifs et les tentatives d'améliorations en vue de la prochaine période de programmation.

4 TABLE-RONDE

M. Peyrony a présenté la MOT brièvement. Le séminaire a permis de faire un bilan sur les pratiques des fonds de microprojets, tout en mettant en perspective la suite à donner à ces projets. La Commission européenne souhaite un fléchage thématique plus important sur les priorités, notamment dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Ces objectifs thématiques doivent être mis en cohérence avec une approche territoriale misant sur le développement local. En effet, M. Peyrony a repris le thème de l'importance des résultats, souligné par M. Wójcik. Les objectifs des FMP sont, selon M. Wójcik, de renforcer la cohésion territoriale et d'augmenter la connaissance des acteurs, ainsi que de mettre l'accent sur des résultats concrets. M. Peyrony a avancé l'idée qu'il faudrait définir des indicateurs pour une plus grande transparence des résultats.

M. Peyrony a demandé à Mme Sadravetz quels sont les objectifs de son FMP et s'ils sont atteints. Il a également demandé si un fléchage thématique plus important est pertinent, selon elle. Mme Sadravetz a mis en avant le fait que le but des FMP est de renforcer les régions et de favoriser les échanges transfrontaliers, en gommant les inégalités entre les territoires. Elle a également souligné l'importance de la confiance et de la connaissance de l'autre pour l'élaboration de microprojets, et a par ailleurs fait remarquer que les FMP permettent de préparer des collaborations plus durables et importantes à l'avenir. Concernant la question de la concentration thématique, Mme Sadravetz a souligné que cela sera difficile à mettre en pratique dans le cadre des microprojets, car cela suppose que certaines structures doivent être écartées.

M. Peyrony s'est alors tourné vers Mme Heller pour lui demander quelles devraient être les mesures à réaliser après 2013. Mme Heller a confirmé que l'IBK veut continuer à développer les FMP sur son territoire et a avancé qu'elle aimerait conserver la très large palette thématique des microprojets réalisés sur le territoire de l'IBK. Le niveau citoyen complète et encadre l'échange au niveau administratif. Elle a préconisé un rapprochement des FMP vers le citoyen et a souligné les différences de mentalité et de compréhension, notamment avec la Suisse, que les FMP pourraient aider à résorber. Elle s'est également positionné contre une concentration thématique excessive. L'organisation de manifestations ponctuelles pour mettre l'accent sur l'un ou l'autre thème serait selon Mme Heller possible, mais sans diminuer la largeur de la palette thématique en vigueur sur le territoire de l'IBK.

M. Peyrony a demandé à Mme Maclot si les FMP sont référés plutôt à la Grande Région dans son ensemble, ou si on les retrouve de manière plus localisée à l'intérieur du territoire. Il a également demandé comment Mme Maclot pensait mettre les FMP au service de la cohésion territoriale de la Grande Région. Mme Maclot a déclaré qu'il a tout de suite été décidé que les FMP seraient organisés à l'échelle de la Grande Région, avec des projets structurants et sans scinder. Cela fonctionne bien, même si les projets bilingues fonctionnent relativement moins facilement. La langue n'est pas une barrière pour autant, du fait que beaucoup d'acteurs sont plurilingues. Mme Maclot a affirmé que la volonté de développer les microprojets perdurera dans la Grande Région, sans forcément chercher à se limiter dans les thèmes. Elle a d'ailleurs déploré le fait que l'environnement ne fasse pas partie des thèmes des fonds de microprojets, car elle a reçu plusieurs demandes allant dans ce sens.

M. Peyrony a demandé à M. Wójcik s'il fallait passer à des projets plus structurants le long des frontières, où la coopération transfrontalière est la plus ancienne, parfois jusqu'à 40 ans. Il voulait également savoir si les FMP pourront être soutenus de la même manière à l'avenir. M. Wójcik a commencé par souligner la liberté accordée aux fonds de microprojets dans le projet de cadre législatif, de par le fait qu'ils n'y sont pas mentionnés. Cela suppose qu'il y ait une grande liberté de choix pour les FMP, à condition que l'objectif thématique 11 soit inscrit dans les futurs programmes opérationnels. Cette liberté doit être source d'une coopération fructueuse et d'une véritable liberté d'idées. Il a néanmoins souligné que pour que les projets aboutissent, une sélection est nécessaire. Les fonds doivent servir à résoudre certains problèmes récurrents sur certaines frontières, comme la connaissance de la langue de l'autre, ou de sa culture. M. Wójcik a proposé en ce sens l'idée de la création de crèches bilingues dans les zones transfrontalières. Par ailleurs, il a mis en avant la nécessité d'une plus grande synergie entre les différentes régions, par exemple au niveau des transports. Il a fini en soulignant que le programme de FMP peut réellement créer une valeur ajoutée à tout cela.



M. Peyrony s'est alors tourné vers M. Köhler pour lui demander un bilan du programme PAMINA 21, et les perspectives d'un tel projet dans le Rhin supérieur. M. Köhler a commencé par constater que dans le cas de l'IBK, par exemple, les coûts administratifs représentent 33% des coûts totaux, ce qui est beaucoup. Il faut donc réfléchir à ce que ces projets de FMP apportent réellement à un territoire, sans pour autant mettre en cause la nécessité d'un tel outil de financement. M. Köhler a précisé que les gens ont besoin d'un accompagnement, d'une aide, mais s'est demandé s'il est justifié que les coûts administratifs soient si importants. Un autre aspect qu'il a abordé est celui de l'importance plus marquée des résultats à l'avenir. Lorsque l'on travaille sur des projets qui sont de type similaire, cela semble relativement facile à mettre en place et apporte quelque chose. Les projets dans le Rhin supérieur sont par contre très variés, et cela vaut d'autant plus pour les FMP. Il est donc très difficile de définir des indicateurs appropriés. Un troisième point soulevé a été celui de la complexité des procédures et de la multiplicité des acteurs qui rendent la gestion des FMP difficile. On pourrait s'intéresser aux raisons de cette complexité, par exemple le fait que les fonds structurels aient été conçus à l'origine pour le financement de grands projets d'infrastructures. Il ne revient pas qu'à la Commission européenne de s'occuper de cette complexité et de mener à bien ces projets. Chacun à

son niveau doit se demander s'il a bien utilisé sa marge de manœuvre pour faciliter les démarches. Une dernière idée pour l'avenir serait de ne plus faire la même erreur que constamment par le passé, à savoir essayer de caser dans les fonds structurels et la politique régionale certaines choses qui n'ont plus rien à y faire, selon M. Köhler. Celui-ci s'est dit convaincu que les rencontres entre citoyens concernent bien la politique régionale et la politique de cohésion, mais pas que les fonds structurels soient l'outil le mieux adapté pour les financer.

M. Offele a pris la parole et a souligné ce qui a été mis en avant par M. Köhler. D'un côté, il est très difficile de mesurer les résultats des microprojets, et de l'autre côté, il y a trop de demandes à chaque échelon, car chacun essaye de se protéger en cas de contrôle. Le but est que les individus se rencontrent et apprennent à se connaître, aussi dans leurs différences. C'est cela que les FMP veulent encourager. M. Offele a proposé qu'il soit réellement énoncé que les FMP ne sont pas concernés par la concentration sur des objectifs thématiques, et a également émis l'idée qu'un fonds avec très peu voire quasiment pas de bureaucratie soit créé, dans le cadre duquel l'organisation réussie d'une manifestation devrait être suffisant comme résultat.

M. Wójcik a répondu à la proposition de M. Offele. La création d'un nouveau fonds semble impossible, car les discussions et les décisions prises pour la période de programmation 2014-2020 sont déjà trop avancées. On peut aussi se demander si la création d'un fonds serait utile. Premièrement, les FMP sont un outil à la collaboration, pas un but en eux-mêmes. Deuxièmement, le but de la coopération transfrontalière est de faire que les acteurs collaborent pour résoudre des problèmes communs ou achever un potentiel inutilisé. Les fonds doivent servir à atteindre des buts définis, sinon il n'est pas justifié d'utiliser autant d'argent. Concernant la mesure des résultats, le système est boiteux, selon M. Wójcik. Produire des résultats chiffrés est possible, mais il est quasiment impossible de les interpréter.



M. Krebs (Euregio Deutschland-Niederlanden) a ensuite pris la parole. Il a souligné que la mesure des résultats n'est parfois possible qu'après plusieurs années, voire plusieurs décennies (exemples de l'implantation réussie de la langue néerlandaise en Allemagne voisine, et de la coopération transfrontalière des pompiers). Il est très difficile de trouver des indicateurs pour faire un rapport des résultats de façon précise à la Commission.

M. Offele a souhaité souligner que le fait même de travailler ensemble et de collaborer est utile et constitue une base pour l'avenir. Il a proposé de créer la possibilité pour des associations locales de

recevoir une certaine somme par année, qui serait dédiée à l'organisation de projets, plutôt que de traiter chaque projet séparément. Cela permettrait de diminuer la charge bureaucratique et de favoriser la motivation des acteurs à trouver de nouvelles idées de projets.

M. Peyrony a rendu la parole aux intervenants de la table-ronde pour la conclusion de ces discussions. Mme Sadravetz a encore souligné ce que M. Krebs a avancé, le délai entre l'action et la possibilité d'en mesurer les résultats pouvant être relativement long. Pour Mme Sadravetz, chaque rencontre doit être organisée en rapport à un thème défini à l'avance. Elle a donné l'exemple d'un microprojet transfrontalier sur l'intégration de migrants pour illustrer que la rencontre en elle n'est pas un indicateur suffisant, mais que ce sont les contenus d'un projet qui doivent être pris en compte pour évaluer les résultats. Selon elle, les FMP jouent un rôle important pour l'image de l'Europe au sein des populations. Mme Sadravetz a également précisé qu'une marge de manœuvre assez large doit être gardée, pour ne pas cantonner les rencontres à certains domaines uniquement. Mme Heller a soutenu ce qui a été avancé par Mme Sadravetz. Mme Maclot a rappelé qu'en ce qui concerne la Grande Région, le FMP est destiné à un projet ponctuel, ce qui facilite la mesure des résultats à l'aide d'indicateurs choisis et réfléchis. D'après elle, la plus-value transfrontalière, la cohésion générée et la réalisation en commun sont mesurables. M. Peyrony a souligné l'importance d'une discussion entre les programmes et la Commission européenne, concernant la notion des résultats à long terme. M. Köhler a conclu sur le thème des contrôles. Il a indiqué que les fonds engagés dans le Rhin supérieur pour les quatre FMP correspondent à environ 1.5 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. En outre, le risque d'erreur dans la réalisation financière des microprojets est élevé, ce qui justifie une certaine rigueur de contrôle. M. Köhler a mentionné le fait qu'un financement sur la base de barèmes standard de coûts unitaires et de montants forfaitaires pourrait représenter une solution à cette problématique. Il a également affirmé que les microprojets pourraient à l'avenir concerner des projets autres que les rencontres de citoyens. La stratégie de développement local constitue une approche qui réunit tous les aspects. M. Wójcik a insisté sur l'importance du fait qu'il faut pouvoir savoir dans quel but l'argent des FMP est utilisé. Une certaine plus-value doit être atteinte, sinon l'argent européen n'est pas nécessaire. C'est pour cela qu'il faut définir les objectifs pour 2020 ou 2022 et les indicateurs y afférent. Concernant la simplification des procédures, M. Wójcik a préconisé l'utilisation de forfaits, ce qui permettrait de diminuer la charge bureaucratique. On peut finalement se poser la question de savoir si les FMP sont vraiment nécessaires pour la coopération transfrontalière, ou si celle-ci ne pourrait pas exister sans cet outil de financement. M. Krebs a évoqué encore une fois le sujet des montants forfaitaires. Plusieurs avantages existent, mais ils sont parfois détruits par des audits trop stricts. Il a eu l'impression que la Commission laisse les structures seules avec les exigences des contrôleurs indépendants, sans leur fournir l'appui nécessaire.

M. Peyrony a tiré une conclusion positive des discussions qui ont eu lieu, tant sur le plan technique que politique. Il a affirmé qu'il fallait continuer, tout en travaillant sur la définition des objectifs. M. Harster a conclu en remerciant tous les participants et intervenants et en annonçant les ateliers du lendemain.

5 ATELIERS

Comme peu de participants s'étaient inscrits à l'atelier n° II et que quelques-uns de ces participants ont finalement assisté à l'atelier n° III, les deux ateliers (I+II) ont été mis en commun.

5.1 ATELIER I: LA COOPERATION AVEC LES PORTEURS DE PROJET – PROBLEMATIQUES ET ELEMENTS DE REPONSES DANS LE CONTEXTE DE LA SENSIBILISATION ET DE LA MOTIVATION DES ACTEURS

Monsieur Frédéric Siebenhaar Rapporteur: Madame Michaela Jarmer

Comme les fonds de microprojets (FMP) s'adressent en premier lieu à de petites structures (associations, écoles, communes), avec peu ou pas d'expérience avec INTERREG et la gestion de fonds FEDER, il est tout d'abord nécessaire de déterminer quels instruments sont pertinents dans ce domaine, afin de sensibiliser les partenaires de projet vis-à-vis des critères d'éligibilité et, parallèlement, de les motiver. Pour ce faire, la méthode Metaplan avec le système des coordonnées a été utilisé : l'axe x représente le degré de la motivation et l'axe y le degré de la sensibilisation.

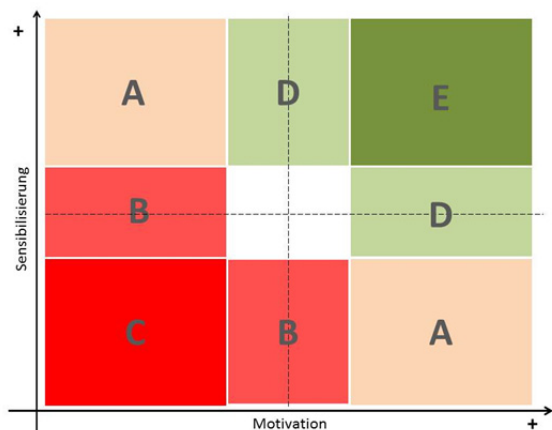
Dans un premier temps, il a été noté que la nature des FMP (porteurs de projet petits et/ ou inexpérimentés, peu de „man power“) amène à un taux d'erreur plus important que ce qui est le cas pour les grands projets INTERREG. C'est pour cette raison que les FMP sont contrôlés plus sévèrement dans beaucoup d'espaces de programmation. D'autre part, les FMP constituent pour les structures responsables une excellente possibilité d'initier et d'orienter des projets et ainsi de façonner les espaces aux frontières.

Finalement, chaque participant au séminaire a été incité à écrire sur des cartes des méthodes et des instruments de son FMP et à expliquer brièvement ses notes. Les cartes ont été accrochées, discutées et insérées dans le système de coordonnées. Le tableau une fois terminé a donné l'image suivante.



III. 1 : Metaplan „Motivation et sensibilisation des partenaires du projet“

A l'aide de l'illustration de l'ensemble des regroupements thématiques, le Metaplan peut être simplifié et représenté de manière schématique.



III. 2: Graphique „Metaplan regroupements thématiques“

Les champs vont de „sensibilise et motive peu, voire démotive“ (A) en passant par „sensibilise peu ou pas et motive peu ou démotive“ (C) jusqu’à „sensibilise et motive“ (E). Le champ D avec huit contributions au total tout comme le champ A avec quatre contributions constituent les faisceaux de contributions les plus importants. Le plus petit regroupement thématique de contributions est le C (une seule contribution).

Ci-dessous une vue d'ensemble des contributions, les doublons ont été résumés en substance.

A: Informations par courriels standardisés, interventions dans le cadre de conférences, demandes de financement : brefs, concis et compréhensibles, aide pour remplir les formulaires de demande.

B: Guide pour la communication et pour la mise en œuvre financière du projet, création d'un rapport du projet (évaluation), calculateur automatique des frais de personnel.

C: Formulaires/fiches d'information sur les règles et les obligations.

D: Réunion « Kick-off » pour le lancement du projet, plan de travail conçu en coopération avec les partenaires du projet, entretiens de conseil individuels et collectifs, check-list pour les partenaires du projet, utilisation ciblée des multiplicateurs, mise en valeur de projets exemplaires, principe du contrôle par deux personnes différentes, lettre d'information avec des interlocuteurs concrets.

E: Contrôles „informels“, réunions d'information ciblées (également sur plusieurs programmes), contrôles sur place et visites sur le terrain.

Champ laissé blanc: Mise à disposition de roll-ups avec les éléments importants en matière de communication, formulaires et guides clairs, maquettes de l'indication du financement européen.

Il est bien visible que le contact individuel et le conseil, tout comme une certaine « pression liée au contrôle » sont le plus efficace, tandis que les échanges standardisés et la transmission de règlements et de règles n'aboutissent pas toujours aux résultats souhaités. Bien qu'il s'agisse souvent dans les contributions A, B et C, de points qui doivent être absolument respectés et vérifiés en cas de contrôle par l'autorité de gestion ou l'autorité nationale de contrôle, ce sont d'autres instruments et démarches qui ont une plus grande importance dans la pratique des FMP.

L'importance des règlements écrits et de leur transmission n'a pas été remise en cause par les participants, néanmoins ces derniers peuvent seulement avoir un impact sensibilisant s'ils sont lus et respectés par les partenaires de projet dans les faits – ce qui n'est pas toujours le cas. En outre, trop de règlements peuvent induire les partenaires de projet (la plupart du temps inexpérimentés) à la confusion, les frustrer, et finalement les démotiver. Dans ce cadre, les actions complémentaires menées par les administrations des FMP sont d'une grande importance. Celles-ci peuvent motiver les bénéficiaires par un contact direct et grâce à des astuces pratiques, et en même temps les rendre attentifs de manière ciblée aux problématiques et aux „embûches“, lesquelles ne sont pas toujours connues, malgré la lecture des fiches d'information et des guides. Une check-list avec des questions concrètes (dans l'idéal, conçue en partenariat avec le contrôle de premier niveau), ainsi que des contrôles informels et formalisés peuvent également contribuer à réduire le taux d'erreur. De la même manière, une bonne démarche est l'envoi ou la distribution d'un CD avec toutes les informations, formulaires et documents nécessaires à une mise en œuvre réussie du projet.

Au milieu du système de coordonnées se trouvent les documents qui sont produits par le porteur et mis à disposition du bénéficiaire, notamment dans le domaine de la communication et des indications sur le financement européen. Ces dernières sont, sous réserve qu'elles soient utilisées correctement, très importantes pour le respect du règlement européen en matière de communication et assurent ainsi le versement des fonds. L'impact dans les domaines « sensibilisation » et « motivation » est cependant difficile à évaluer et dépend de chacun des partenaires du projet. Cela explique son classement neutre sur le tableau. Des conséquences négatives peuvent être exclues.

Il a été unanimement affirmé que les administrations FMP doivent procéder de manière très réfléchie à leur octroi d'aides pratiques, puisqu'il existe un risque que le bénéficiaire ne se consacre pas assez aux critères d'éligibilité et aux autres consignes et que, de ce fait, les projets doivent faire face, à un moment ultérieur, à des (grosses) difficultés. En outre, la répartition interne des tâches joue dans ce cadre un rôle important. Un chargé de mission FMP ne peut pas contrôler consciencieusement une demande de financement qu'il a remplie quasiment lui-même. De telles configurations doivent ainsi être évitées. Il s'agit d'établir un équilibre entre les aides pratiques données et la « distance de contrôle » nécessaire, à manier avec habileté, en raison des réalités liées aux fonds de microprojets. Les démarches, ainsi que les instruments présentés dans le système de coordination, peuvent ainsi offrir un fondement excellent, même s'ils ne sont pas mis en œuvre dans leur totalité par tous les représentants des fonds de microprojets présents lors du séminaire.

Les instruments comme Facebook, Twitter ou des groupes de discussion dans d'autres réseaux sociaux basés sur le web 2.0 n'ont pas été ajoutés dans le système de coordonnées, car les discussions qui y voient le jour peuvent rapidement acquérir une dynamique – aussi bien positive que négative. Il a ainsi été impossible de les ordonner à l'un ou l'autre faisceau d'idées. De nombreux participants souhaitent malgré tout utiliser le web 2.0 pour leur FMP ou le font déjà, puisque cela peut permettre de marquer des points en termes de proximité avec les citoyens.

5.2 ATELIER II : COMMENT RENDRE UNE DEMANDE EFFICIENTE DANS LE CADRE DES REGLES APPLIQUEES PAR LE PROGRAMME OPERATIONNEL ? – UNE COMPARAISON INTERNATIONALE DES ADMINISTRATIONS EN CHARGE DES FONDS DE MICROPROJETS

Monsieur Frédéric Siebenhaar Rapporteur: Madame Michaela Jarmer

Etant donné que le traitement des fonds de microprojets n'est pas identique le long des frontières européennes, et que les expériences de part et d'autre sont très différentes, il convient de comparer à l'échelle européenne les avantages et les inconvénients majeurs d'un fonds de microprojets.

Quels sont les relations entre le service financier, le bénéficiaire final, le service de contrôle et l'autorité de gestion ? Comment aboutir à un traitement rapide des demandes de versements ?



Dans un premier temps, les participants de l'atelier se sont consacrés à la **problématique du financement des microprojets et du versement des fonds FEDER**. A quel moment doit intervenir le versement ? Est-ce qu'un préfinancement par les administrations de fonds de microprojet est faisable et judicieux ? Est-ce que l'éligibilité des dépenses est identique partout ?

Pour certaines structures, le préfinancement de fonds FEDER déjà certifiés est souvent difficile, car les fonds propres ne sont pas assez élevés, et le danger que l'autorité de paiement revoie à la baisse les dépenses éligibles persiste. En plus de cela se pose l'importante question des responsabilités. Un préfinancement dès le début du projet, uniquement sur la base des dépenses prévisionnelles, s'avère être encore plus risqué, puisqu'outre la problématique de l'éligibilité des dépenses, le non-paiement de la part des partenaires du projet est également possible. La démarche retenue dépend de plusieurs facteurs : hauteur du taux de financement et de la subvention totale, système de contrôle, groupe cible, etc. C'est ainsi que la région entre le Danemark du Sud et le Schleswig (Allemagne du Nord) a fait de bonnes expériences avec un préfinancement de 50% des dépenses prévues, alors que pour des espaces de coopération comme l'EURODISTRICT REGIO PAMINA ou l'EUREGIO EGRENSIS, un tel procédé ne semble pas être adapté. Reste le problème de l'éligibilité, puisque cette dernière est souvent perçue différemment entre les administrations des fonds de microprojets, le service de

contrôle de premier niveau, l'autorité de gestion et les structures de contrôle nationales. C'est ainsi que les porteurs de projets et l'administration des fonds de microprojets peuvent subitement être confrontés à un manque de fonds FEDER, alors que cela n'était pas prévisible. Des objectifs nationaux divers ainsi qu'une large marge de manœuvre dans l'interprétation de l'éligibilité contribuent à cette situation. Des directives plus claires et plus uniformes sont nécessaires.

Un grand problème pour certains fonds de microprojets est la durée conséquente entre le moment de la demande de versement auprès de l'autorité de gestion et le versement des fonds FEDER. Pour les participants de l'atelier, cette période est généralement de trois à six mois („au pire des cas“) et même jusqu'à 18 mois (EURODISTRICT REGIO PAMINA). Force est de constater qu'entre les différents fonds de microprojets, la période de remboursement des fonds FEDER est très variable. Cela s'explique entre autre par le fait que pour certains fonds de microprojets, les contrôles déjà effectués par le service de contrôle de premier niveau sont systématiquement refaits par l'autorité de gestion, et non pas par échantillon. Cela s'accompagne d'un effort logistique et temporel conséquent, ayant un impact négatif sur la durée de traitement des demandes de versement. Il s'agit d'un problème de fond, qui devra absolument être réglé pour la future période de programmation, puisqu'il n'est pas seulement en contradiction avec le dégagement d'office mais, en plus, tend à une mauvaise réputation de toutes les structures impliquées dans le domaine. De tels problèmes menacent les projets transfrontaliers.

De plus a été abordé la **problématique du manque d'échange d'informations entre les administrations des fonds de microprojets et les autorités de programme, ainsi que de l'absence de soutien au niveau technique**. Les participants de l'atelier étaient d'avis que la circulation de l'information n'est pas optimale entre les différentes instances. Les autorités de programme font rarement le premier pas ; en général elles attendent une sollicitation. L'échange d'information n'est pas une évidence, il n'y a pas d'automatisme. Bien que les fonds de microprojets soient bien vus politiquement, certaines administrations de fonds de microprojets ont l'impression que le soutien au niveau technique est souvent ressenti comme une obligation pénible. La manière de fonctionner d'un fonds de microprojets n'est souvent pas connue dans toute son étendue. Par conséquent, il est utile pour les fonds de microprojets de se rencontrer et d'échanger en réseau, constat fait grâce à la forte participation à ce séminaire. Dans ce contexte, une alternative pourrait être une réunion d'information ou une réunion des directeurs, ce qui est actuellement le cas à la frontière bavaroise-autrichienne (Euregio Inntal). Une possibilité complémentaire serait la création d'un guichet européen auprès d'une instance existante, comme par exemple INTERACT. Ce guichet pourrait organiser des séminaires d'information et faire du lobbying pour les fonds de microprojets auprès de la Commission européenne.

Les fonds de microprojets doivent évidemment continuer de travailler eux-mêmes sur plusieurs points, mais les problématiques du manque d'information et de l'absence de soutien doivent également être traitées par des instances ayant le pouvoir de changer la situation. L'envoi des documents du séminaire aux structures ayant de bons contacts avec les instances nationales et européennes est, dans ce contexte et à la période actuelle, l'objectif estimé être prioritaire.

Enfin, les participants de l'atelier ont discuté des **mesures ayant déjà été soutenues par leurs fonds**. L'attention s'est principalement portée sur des **cas spécifiques**, tel que des projets réalisés à plusieurs reprises, ou encore des projets de formation transfrontalière pour des groupes spécifiques. Il a été clairement constaté que la pratique est très diverse. Ainsi, certains fonds de microprojets financent des mesures à caractère répétitif, à condition qu'elles créent une bonne base de coopération, et qu'elles soient au moins modifiées partiellement. Cela est souvent conditionné au fait qu'un bon projet dépend aussi de la personne qui le met en œuvre. Des différences semblables ont été constatées dans le domaine du traitement des projets de formation. Pour certains fonds de microprojets, il est tout à fait normal de financer de telles mesures, alors qu'il est interdit par les autorités de gestion pour d'autres. Dans ce contexte se pose notamment la question des indicateurs les plus judicieux et non du sens d'une telle mesure transfrontalière. Les indicateurs utilisés pour une classique rencontre des citoyens n'ont, dans ce cas, que peu de signification, puisqu'ils sont plus axés sur l'aspect quantitatif que qualitatif. Or, la qualité de la rencontre et des échanges lors de formations ou lors de séminaires est le plus souvent à considérer comme très élevé. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, les formations transfrontalières soient éligibles pour tous les fonds de microprojets, étant donné qu'elles peuvent fortement contribuer à l'intégration des territoires transfrontaliers.

Pour un meilleur échange d'informations et pour la génération de nouvelles idées, il a été proposé qu'une plate-forme Internet commune soit créée, avec un aperçu de tous les projets déjà financés. Cette mission a été confiée à l'EURODISTRICT REGIO PAMINA.

Les résultats de l'atelier ont ensuite été présentés en plénière. Les constatations et les objectifs ont été approuvés par tous. L'échange, qui a eu lieu dans le cadre du séminaire, doit, selon l'avis de tous les participants, être poursuivi.



5.3 ATELIER III : LES FONDS DE MICROPROJETS : UN INSTRUMENT DE LA POLITIQUE EUROPEENNE PROCHE DES CITOYENS – CHAMP D’ACTION ET PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE PERIODE DE PROGRAMMATION

Monsieur Patrice Harster

Rapporteur: Madame Anne-Laure Maclot

Les fonds de microprojets ne sont pas une mesure spécifique prévue par les règlements européens, mais malgré tout, de nombreuses autorités de gestion des programmes INTERREG ont adopté ce dispositif. Plus connus sous le terme de programme *People-to-People*, basés sur la rencontre des citoyens, les actuels fonds de microprojets essaient de valoriser les projets de proximité qui touchent directement les citoyens. Bien que disposant du même règlement que les fonds structurels, les applications varient beaucoup en fonction du rôle et de l’implication des autorités de contrôles, de l’implication des autorités de gestion, voire de la volonté politique locale.

Il est prévu d’analyser les expériences existantes et d’étudier le cas échéant les changements qu’il faudra opérer à l’avenir, dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels 2013+. La commission européenne et les autorités nationales reconnaissent et soutiennent plus souvent les « macro-régions » que les petits territoires de coopération, pour lesquels la proximité est un élément important pour le rapprochement des peuples et le traitement des problèmes liés à la frontière.

Pour le déroulement de l’atelier, on a utilisé la méthode Metaplan, qui assure une restitution collective d’une réflexion, tout en permettant à chacun de participer individuellement.

Dans cette optique, l’atelier a été divisé en deux temps. Premièrement a eu lieu un échange sur les aspects positifs et les aspects négatifs des fonds de microprojets, à savoir ce qui marche bien et ce qui marche moins bien. Puis dans un second temps a été effectué une réflexion sur des changements à apporter, et sur des propositions en vue de la future période de programmation.

Parmi les points positifs qui ont été évoqués, il a été énoncé à plusieurs reprises que les fonds de microprojets permettent à l’Europe de se rapprocher du citoyen, et à ces derniers, à travers la coopération, d’éprouver un sentiment d’appartenance à un espace commun. Malgré leur petite dimension, les microprojets permettent un effet de levier important en intensifiant la coopération. Les initiateurs de microprojets sont souvent par la suite des porteurs de projets plus importants.

En assurant la rencontre des citoyens, les FMP soutiennent la promotion du bilinguisme et instaurent progressivement un sentiment de confiance réciproque. Ils stimulent la créativité au niveau des actions proposées et permettent ainsi le financement d’actions nécessaires pour les régions, qui n’auraient pas été soutenues par ailleurs. Ils impulsent un échange d’expériences manifeste entre les opérateurs, ce qui encourage également le financement de projets non conventionnels.

Le fait qu’il n’y ait pas de restriction au sein des thèmes est très apprécié, car cela laisse une grande liberté dans l’élaboration de projets. Enfin, l’effet marketing est assez important, ce qui permet de faire connaître l’Europe aux citoyens à travers des actions qui leur sont destinées.

Les aspects négatifs concernent principalement la bureaucratie écrasante imposée aux microprojets. Comme les FMP bénéficient de fonds structurels, à savoir les FEDER, les mêmes règles s'appliquent. À ce niveau, on ne fait pas de distinction entre un grand projet d'infrastructure et un microprojet. La difficulté à monter un dossier est réelle pour les opérateurs et bien souvent, ils n'y parviendraient pas sans un soutien suivi de la part des animateurs du FMP. Le guide des bénéficiaires (lorsqu'il y en a un) et l'application des règles administratives pour les marchés publics (comme par exemple la règle des trois devis) sont jugés trop compliqués, et les contrôles trop nombreux. Les associations de droit privé, dont les financements sont assurés par des fonds publics, ne comprennent pas toujours ces règles, et la différence à faire entre public et privé. Très souvent les petites communes ne sont pas au courant de tous ces dispositifs. Les critères sont parfois mal compris ou bien restrictifs. Par ailleurs, la restitution des résultats se révèle compliquée, tout comme la mesure des effets atteints.

Le caractère de durabilité n'est pas assez pris en compte dans les microprojets. En effet, les projets sont souvent concentrés sur une période fixée et ne sont pas pérennes. Par exemple, lorsqu'une association organise une manifestation annuelle, elle a beaucoup de mal à poursuivre l'événement en innovant à chaque fois. Le fait de refaire une manifestation sur un sujet identique est déjà un exploit.



Il est observé que les organes qui décident ou non de l'éligibilité d'un projet sont souvent motivés par des intérêts personnels. La période de réalisation d'un microprojet, fixée à 12 ou 18 mois selon les espaces frontaliers, peut finalement s'avérer trop courte.

Pour certains territoires, l'aspect non éligible des frais de personnel empêche l'implication de certains professionnels dans le projet, notamment dans le domaine de la culture.

Enfin, le FMP de la Grande Région a été évoqué. La Grande Région est un territoire très vaste, associant un nombre important de structures issues de quatre Etats différents. De ce fait, le choix a été fait de centraliser le FMP au niveau de l'autorité de gestion du programme. Entre temps, il s'avère qu'une gestion plus décentralisée et plus proche du citoyen serait plus efficace, comme cela

est le cas dans d'autres programmes, avec la mise en place de plusieurs FMP par territoire ou par zone frontalière.

En résumé, la bureaucratie reste trop importante. Elle n'est cependant pas imposée par la Commission européenne et le règlement sur les fonds structurels, mais plutôt par les échelons nationaux, voire régionaux, et notamment par les organes de contrôles et de validation des programmes.

Par rapport à ce fait dominant, Marcin Wójcik s'interroge sur l'utilisation des instruments existants au niveau européen, notamment pour les taux forfaitaires. Seulement deux personnes présentes semblent utiliser cette pratique, ce qui est très faible. Cette pratique est très méconnue et semble assez restrictive, souvent limitée aux frais de personnel. Les FMP pratiquent plus souvent la méthode des barèmes, à savoir un plafond maximum pour l'éligibilité des dépenses.

Dans un deuxième temps de la réflexion, les participants à l'atelier ont suggéré des idées de changements à opérer et fait des propositions pour la prochaine période de programmation.

Les **idées de changement** sont moins générales et concernent des aspects particuliers de chaque programme.

Il serait par exemple souhaitable de communiquer davantage sur les fonds de microprojets vers l'extérieur. L'information doit également parvenir aux opérateurs, notamment en ce qui concerne les règles forfaitaires.

Il faudrait réduire les coûts du contrôle en externe au minimum, et réduire la bureaucratie de l'autorité de gestion au maximum. Tous les participants sont d'accord pour revendiquer plus de souplesse dans le fonctionnement et pour réduire les millefeuilles administratifs, y compris au niveau de la Commission européenne. Pour être plus efficace, il faudrait autoriser des avances aux petits opérateurs et conférer la gestion d'un fonds de microprojets à des structures plus proches du citoyen. Enfin, la volonté d'obliger les opérateurs à financer leur projet en partie sur fonds propres a été évoquée.

Les **propositions en vue de la prochaine période de programmation**, plus nombreuses, consistent en des volontés générales concernant tous les programmes.

Dans un premier temps, il est proposé de différencier les microprojets basés sur les rencontres des citoyens, à savoir les projets « *people-to-people* », des microprojets plus structurants et qui devraient comporter des éléments d'investissement, ce qui faciliterait aussi la pérennité desdits projets. Par exemple, la culture, qui est rarement comprise dans les mesures « *people-to-people* » devrait y être intégrée.

Plusieurs propositions de simplification ont ensuite été évoquées :

- édicter une règle commune pour la prise en compte du bénévolat ;
- introduire la notion de forfait (mesure encouragée par la Commission européenne) ;
- diminuer ou assouplir les contrôles ;
- permettre une avance de fonds avant la fin du projet.

Ensuite, la durabilité pourrait être généralisée et la mixité des opérateurs (grandes et petites structures) encouragée. Les participants ont aussi proposé que l'autorité de gestion du programme devienne plus indépendante, et que le Secrétariat Technique Commun ne soit plus chargé des contrôles des microprojets lorsque c'est le cas. Pour rendre la mise en place de FMP plus efficace

pour la prochaine période de programmation, les participants souhaitent disposer d'une plate-forme commune rassemblant toutes les données et les expériences.

En guise de conclusion à l'atelier III, Marcin Wójcik, représentant de la DG Regio, a souligné l'importance de cette rencontre qui a permis de montrer que Bruxelles n'est pas à l'origine de toutes les difficultés. Il serait en effet possible de simplifier les procédures existant à l'échelle locale.



Les participants ont mis en évidence le fait que les structures gérant les fonds de microprojets ajoutent des règles nationales aux règles européennes pour se protéger, mais se faisant, augmentent la bureaucratie. Ces règles sont différentes sur les zones frontalières, malgré un règlement européen unique. Par ailleurs, très souvent, la responsabilité qui incombe à l'autorité qui gère le fonds de microprojets, notamment au niveau de l'instruction des demandes de concours communautaires, n'est pas déléguée par l'autorité de gestion du programme, qui est elle-même responsable vis-à-vis des autorités de contrôle et de validation du programme.

La Commission européenne ne souhaite toutefois pas imposer de règles ciblées à tous les programmes, préférant leur laisser une certaine liberté. L'idée du forfait s'est cependant imposée, notamment pour le financement des frais de personnel. Les forfaits sont à définir par les Etats, à l'aide d'une justification, et non à l'échelle européenne.

Enfin, le caractère positif de cet échange d'expériences entre les différents fonds de microprojets a été réaffirmé, aussi bien par Marcin Wójcik que par tous les participants. Une plate-forme informatique devra être créée, certainement en anglais, pour permettre aux participants de poursuivre leurs échanges.

6 BILAN DU SEMINAIRE

Un bilan plutôt positif a pu être tiré de ces deux jours de rencontres et d'échanges. Dans ce contexte, il a même été décidé d'organiser un deuxième séminaire. L'année 2012 sera d'une importance particulière, puisqu'il s'agira de préparer la prochaine période de programmation ensemble avec les instances responsables.

Le séminaire a permis de définir clairement les avantages et les problématiques des fonds de microprojets. Une communication ciblée, la sensibilisation et la motivation sont des aspects importants d'une mise en œuvre efficace d'un FMP. Ceci ne doit cependant pas seulement survenir du haut vers le bas, mais le flux d'information doit aussi être assuré du bas vers le haut. Dans ce cadre, tous les acteurs doivent être impliqués, à commencer par l'échelle locale, jusqu'à la DG Regio, en passant par le niveau régional et national.

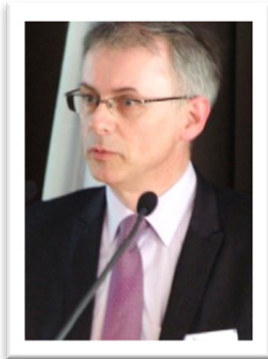
Un point important, maintes fois souligné par l'ensemble des participants, est la nécessité de simplifier les procédures. Toutefois, il convient pour cela de trouver le bon équilibre, le juste milieu. Cela n'est pas une tâche facile. Par exemple, un règlement communautaire ne peut être ni trop restrictif ni trop détaillé, puisque les autorités nationales ont besoin d'une certaine marge de manœuvre. D'un autre côté, on exige souvent des indications concrètes et détaillées, afin de pouvoir mettre en œuvre le travail local sur une base sûre. Dans ce cadre, un équilibre devrait être trouvé entre le savoir-faire local des FMP et le savoir-faire de la Commission européenne. Enfin, les deux côtés pourraient en profiter. Il sera de la responsabilité des FMP de faire des propositions de simplification et de motiver en ce sens tous les acteurs impliqués. À cet égard, les FMP doivent montrer l'exemple et contribuer eux-mêmes à la simplification, même s'ils se voient confrontés à de multiples règlements et contraintes. Ils doivent être créatifs et utiliser leurs expériences communes, en échangeant entre eux.

Cet échange d'expériences doit être poursuivi et sa base élargie. Ainsi, une meilleure coordination et un travail plus efficace pourront être assurés à l'avenir. Dans un premier temps, la collaboration peut avoir lieu sur une plateforme plus petite, à l'instar d'un échange régulier de courriers électroniques. Celui-ci permettrait par exemple d'échanger des descriptions de microprojets exemplaires pouvant servir de modèles, ou d'informer des travaux effectués à propos de la prochaine période de programmation. Dans un deuxième temps, il est envisageable de créer un site internet avec plus d'informations au sujet du programme, ou à propos d'autres thèmes intéressants. Pour des raisons pratiques, la langue de travail devra être l'anglais. C'est également au vu de l'objectif de lobbying auprès de la Commission européenne que l'ouverture d'une plateforme d'échange apparaît indispensable. La forme que celle-ci pourrait adopter n'a pas encore pu être définie à la fin du séminaire. Néanmoins, il semble probable que la Commission ainsi que la DG Regio vont soutenir une telle mesure. Enfin, dans ce contexte, il s'agit également de pouvoir anticiper les événements. C'est pourquoi les décisions et réglementations qui sont adoptées doivent être communiquées et connues préalablement.

Sur le long terme, il serait souhaitable de créer un instrument propre de subvention des microprojets, qui pourrait par exemple être rattaché à la DG Regio. La mise en œuvre de FMP dans le cadre du FEDER, avec ses dispositions, ainsi que les règles nationales et régionales, est compliqué, puisqu'il n'a pas été conçu pour ce genre de mesures. Un autre outil de financement contribuerait sûrement à la simplification.

Le séminaire a également permis de montrer clairement que le financement de microprojets sera à l'avenir possible dans le cadre de l'objectif thématique n°11 du cadre réglementaire communautaire. Il s'agit de l'unique objectif qui admette une relative grande flexibilité thématique, et qui couvre ainsi tous les domaines d'intervention d'un FMP. Du fait qu'environ 196 millions, c'est-à-dire 37% des citoyens de l'UE vivent dans les régions frontalières, on ne peut pas questionner la nécessité de microprojets le long des frontières. La coopération des citoyens ne fait pas uniquement sens d'un point de vue local, mais elle est aussi un symbole extraordinaire pour l'Union Européenne et ses citoyens. Les FMP doivent inciter la population à davantage de collaboration, sans pour autant l'écraser avec une bureaucratie débordante. Au final, l'Union Européenne et l'identification avec l'Europe ne peuvent qu'en profiter.

7 LES INTERVENANTS

**DR. PATRICE HARSTER**

Directeur Général de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA

patrice.harster@cg67.fr
03 68 33 88 20

**KATJA HELLER**

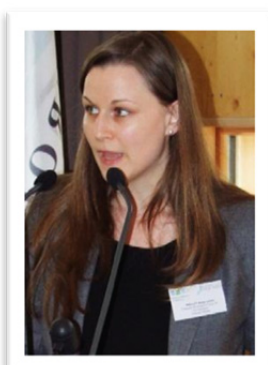
Coordinatrice du fonds de microprojets de la Conférence Internationale du Lac de Constance

heller@bodenseekonferenz.org
+ 49 (0) 7531 / 527 22

**THOMAS KÖHLER**

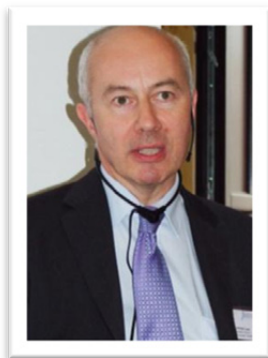
Responsable du programme INTERREG IV A Rhin Supérieur

thomas.koehler@region-alsace.eu
03 88 15 68 51

**ANNE-LAURE MACLOT**

Chargée de mission du fonds de microprojets de la Grande Région

anne-laure.maclot@lorraine.pref.gouv.fr
03 87 34 86 28



JEAN PEYRONY

Directeur Général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

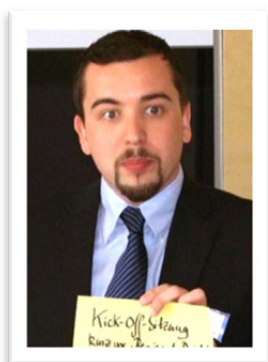
jean.peyrony@mot.asso.fr
01 55 80 56 80



ROMANA SADRAVETZ

Chargée territoriale responsable pour le fonds de microprojets Südböhen – Oberösterreich – Niederösterreich

romana.sadravetz@rmooe.at
+43 (0) 7942 / 771 88



FRÉDÉRIC SIEBENHAAR

Chargé de mission pour le fonds de microprojets PAMINA21 de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA

frederic.siebenhaar@cg67.fr
03 68 33 88 25



MARCIN WÓJCIK

Chargé de la coopération transfrontalière à la Commission européenne – DG Politique régionale

marcin.wojcik@ec.europa.eu
+32 (0) 2 298 7596

8 LES FINANCEURS

L'EURODISTRICT REGIO PAMINA remercie tous les financeurs qui ont permis de réaliser le séminaire d'experts par leur contribution financière :

La Région Alsace par la prise en compte de dépenses par le fonds de microprojets PAMINA21 dans le cadre du programme INTERREG IV A Rhin supérieur.



Le Land Bade-Wurtemberg par sa contribution au financement de la traduction simultanée.



Baden-Württemberg